

## Public ciblé :

Toute personne (salariés agricoles, salariés ou entrepreneurs applicateurs de produits) qui manipule, applique des produits phytopharmaceutiques doit être en possession d'un Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques spécifique à son activité. Ce certificat n'autorise que l'application des produits. L'achat des dits produits est réglementé par un certificat individuel « Décideur ».

L'obtention du certificat pour exercer ces activités est obligatoire depuis le 1er juillet 2015.

## Prérequis :

Lecture et écriture en langue française

Utilisation basique de l'outil informatique

Etre titulaire d'un certificat individuel de Produits Phytopharmaceutiques, Catégorie « Opérateur » en cours de validité.

Tout certificat périmé nécessitera le passage soit d'un primo certificat, soit d'un test seul.

Une adresse mail personnelle

## Effectif par session :

De 6 personnes minimum à 14 personnes maximum

## Durée :

1 jour

## Tarifs :

160 € pour une personne pour 1 jour (7h).

Nous consulter pour les tarifs groupe (à partir de 6 personnes)

## Frais pédagogiques éventuels :

Aucun

## Modalités d'alternance :

Pas d'alternance

## Délai d'accès à l'action de formation :

2 mois sous réserve du nombre de personnes



## Objectifs visés :

Obtention du Certificat Individuel de Produits Phytopharmaceutiques : Catégorie « Opérateur ».

## Contenu de formation :

1 jour de théorie, in situ.

Acquisition ou consolidation, en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, de connaissances :

- Veille réglementaire,
- de prévention des risques pour la santé,
- de prévention des risques pour l'environnement
- de définition de stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires.

Selon vos besoins, l'accent sera mis sur:

- des typologies de produits spécifiques à votre activité.
- des pratiques professionnelles
- la mise en avant de nouvelles méthodes alternatives.

## Modalités pédagogiques :

En présentiel, au laboratoire de biologie ou de chimie et/ou en salle informatique.

- Apports théoriques avec des supports variés diaporamas (vus, commentés, remis et envoyés), cours en ligne, plate forme borgoodle livret stagiaire remis et envoyé, exercices, QCM bibliothèques en ligne, plaquettes...)
- Étude de situations spécifiques
- Évaluation des risques en fonction de certaines problématiques liées au métier
- Raisonner une intervention en fonction d'une activité
- Effectuer les calculs de doses et comparaisons
- Travailler sur la lecture des étiquettes
- Renforcement de la réglementation aux niveaux régional & national gestion des déchets et des éventuels accidents)
- Analyse de pratiques et prévention
- Présentation des risques, des EPI, des réglages de machines,
- Études de nouvelles méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques



### Modalités d'évaluation :

La durée minimale réglementaire de la formation est fixée à 7 heures. La formation intègre la vérification des connaissances pour chacune des étapes du cours. Le CFPPA vous délivre une attestation de suivi de formation. Le certificat se récupère en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/> après en avoir fait la demande. Les demandes sont traitées par la DRAAF de Corse. La durée de validité du certificat est de 5 ans renouvelable.

### Contact :

Chargée de développement :

- Tel : 06.74.25.52.58
- Mail : [marie-france.raffalli@educagri.fr](mailto:marie-france.raffalli@educagri.fr)

Secrétariat CFPPA :

- Tel : 04.95.30.02.31 Taper 1
- Mail : [cfppa.borgo@educagri.fr](mailto:cfppa.borgo@educagri.fr)

### Plan et moyens d'accès :

L'établissement est desservi

\*par le réseau routier cf « Google maps » lycée agricole Borgo

\*par le réseau ferroviaire, cf Chemins de Fer Corse (Arrêt Porettonne à 10 min à pied).

### Accessibilité :

Référent handicap

### Codes :

RS : 5653

### Condition d'inscription :

Dossier d'inscription complet

### Modalités de sélection :

Aucune

### Financement de la formation :

Le financement peut être assuré par :

- Vos propres fonds
- Une prise en charge de votre OPCO
- Une prise en charge de votre employeur
- Une prise en charge par Pôle Emploi
- Une prise en charge via votre Compte Personnel de Formation

### Perspectives :

Métier : salariés exerçant une activité d'applicateurs de produits phytopharmaceutiques.

Qui recrute ? Entreprises du paysage, Jardineries, Entreprises Agricoles, Coopératives Agricoles, Collectivités, Chantiers d'Insertion du Paysage

Poursuites de formation : Eventuellement Certificat Individuel de Produits Phytosanitaires Catégorie « Décideur », Certibiocide.

### Mode de validation :

(Certifiant) :

Certificat Individuel de Produits

Phytopharmaceutiques : Catégorie « Opérateur »

### Environnement :

Une équipe pédagogique, véritables professionnels dans leur domaine.

Un site de 27 hectares en adéquation avec les métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager.

Des lieux de formation adaptés aux groupes et situations d'apprentissage (atelier mécanique, laboratoires, salles de cours et salles informatiques, Centre de Documentation et d'Information).

Restauration : une cantine favorisant les circuits courts.

Campus Corsic'Agri Borgu-Marana | 650 route de porettonne, 20290 BORGU

Tél : 04.95.30.02.31 (1) - Mail : [cfppa.borgo@educagri.fr](mailto:cfppa.borgo@educagri.fr)

Site Internet : <https://campuscorsicagri.fr/>

Date de mise à jour : Septembre 2023